



SMTD  
Syndicat Mixte du Traitement des Déchets  
du Bassin Est du Béarn

Extrait du registre des  
délibérations  
Comité Syndical  
Séance du mercredi 13 mars 2024

**Date de convocation** : mercredi 6 mars 2024

Séance tenue à 18h30 sous la présidence de Madame Monique Sémavoine, Présidente de Valor Béarn, au Pavillon des Arts.

**Étaient présents** : Mme Sémavoine, M. Cuyaubé, M. Casabonne, M. Capéran, M. Martin, Mme Bonnemason-Carrère, M. Buron, M. Calderoni, M. Castet, M. Chagot, M. Denax, M. Faure, M. Marque, M. Perez, M. Castets, M. Fourquet, M. Lacoste, M. Massignan, Mme Ponneau, M. Tucou, M. Aurisset, M. Lasserre, Mme Durand, M. Cazet, M. Barban.

**Étaient représentés** : M. Setier par Mme Sémavoine, M. Soler par M. Castet.

**Étaient excusés** : M. Bernos, M. Chenevière, M. Dudret, M. Ferrato, M. Lannes, M. Brière, M. Coustet.

**Étaient absents** : M. Virto

## **PROCES-VERBAL**

**La Présidente** : Mes chers Collègues,

Laissez-moi souhaiter la bienvenue à Madame Pascale Durand, adjointe au Maire de Nay, Déléguée Pays de Nay et qui remplace Monsieur Yves Bernès-Urieta.

Avant de débiter cette séance, je souhaiterais faire un point sur les dernières actualités de l'Unité de Valorisation Energétique et de notre site de Lescar.

En effet, tout d'abord, une nouvelle importante concernant cette installation. Après des phases de tests et de contrôles réussies, une nouvelle pièce maîtresse vient d'être mise en service sans notre Usine de Valorisation Energétique. C'est l'équipement qui nous permet de produire à la

fois de la vapeur pour le Réseau de Chaleur Urbain et de l'électricité pour alimenter notre installation et fournir le surplus à EDF.

C'est une étape cruciale dans notre engagement d'innovation et le développement durable. Cette avancée va nous permettre d'optimiser notre production d'énergie de manière efficace et respectueuse de l'environnement.

Et les bonnes nouvelles ne s'arrêtent pas là : l'usine de la Communauté d'Agglomération de méthanisation/méthanation des boues d'épuration bénéficie dorénavant de l'électricité et de la vapeur de notre UVE.

Notre UVE contribue ainsi à la transition vers une énergie plus propre et renouvelable, et permet aux unités de dépollution des eaux usées de l'Agglomération de devenir un véritable centre de production de ressources et d'énergies.

Ces ensembles de nouveaux process nous permettent d'amortir les coûts de l'énergie, à défaut de les diminuer du fait du contexte actuel. Cette avancée renforce également considérablement l'autonomie énergétique de l'Agglomération de Pau.

Concernant l'aire de compostage de Lescar, dont je vous parlais la dernière fois, nous allons lancer, dans les semaines à venir, un marché de consultation pour sélectionner un maître d'œuvre. Ce dernier sera chargé de nous accompagner dans la supervision de ce projet de déménagement, projet crucial qui va, là encore, nous permettre d'améliorer et optimiser nos processus de compostage.

Par ailleurs, nous allons bientôt lancer un appel d'offres. Nous serons donc amenés à en reparler avant l'été.

Enfin, je n'en parle il est vrai que rarement, mais je voudrais faire un point sur l'ancienne décharge de Soeix.

Pour rappel, c'est une décharge de classe 2 établie dans les années 70 et en phase de post-exploitation depuis 2005. Située dans un emplacement géographique complexe avec trois talwegs naturels, composés de dépôts de pente sur des flychs, le site a été le réceptacle de déchets sans aménagement spécifique, ce qui a entraîné des problèmes de stabilité majeurs.

Depuis plusieurs années, et de manière plus alarmante depuis 2020, nous avons observé des glissements de terrain progressifs, causés par l'infiltration d'eaux météoriques et souterraines, ainsi que par le poids accumulé des déchets. Malgré les travaux de confortement entrepris en 2021 et 2022, ces mesures se sont avérées insuffisantes pour contenir la situation.

Une étude géotechnique menée en 2022 a mis en lumière la nécessité de travaux plus importants dès 2023.

Pour mieux comprendre l'évolution du site, des recherches rétrospectives ont été effectuées en janvier dernier à partir de vues aériennes.

Les travaux proposés sont d'une certaine ampleur. Ils impliquent la stabilisation d'urgence des talus de la décharge.

Pour assurer la sécurité et la durabilité de ces travaux, nous prévoyons la mise en place d'un ensemble de dispositifs (éperons drainants pour drainer les eaux, construction d'un remblai pour protéger la base des talus, ainsi que le renforcement de la digue). De plus, un nouveau réseau de collecte des eaux sera mis en place.

Le coût total de cette opération se situerait aux alentours de 500 000 € ; cependant, alors même que nous sommes résolus à agir rapidement, les conditions météo ne nous facilitent pas les choses.

Je souhaiterais que pour une prochaine réunion nous puissions présenter des schémas, des vues et autres documents à l'ensemble des élus, que chacun puisse repartir avec des éléments plus lisibles et plus pratiques.

Peut-être que Monsieur le Vice-Président Casabonne souhaite ajouter un mot...

**M. Casabonne** : Je vous remercie Madame la Présidente. Cela est le fruit du hasard, mais il se trouve qu'il y a quelques jours, j'ai rencontré l'entrepreneur local pour parler de tout autre chose, néanmoins, il m'a confié que d'une part, il n'y avait pas péril en la demeure puisque les déchets n'ont pas bougé ; il trouve quelque peu exagéré le rendu de cette étude et ne comprend pas le montant des sommes envisagées, alors qu'il y aurait tout intérêt. Il répondra sans doute à l'appel d'offres et de son côté, il pense que nous pouvons faire mieux pour beaucoup moins cher.

**La Présidente** : Alors certes, c'est un point de vue qui peut se comprendre, mais je pense que les bureaux d'études font le maximum et le but n'est pas de recommencer dans 4 ans, il y a certaines exigences de différentes agences et nous devons les respecter.

**M. Rhaut** : Je voulais rajouter une chose importante, il ne faut pas oublier que ce n'est pas l'entrepreneur qui va garantir aux élus qu'il n'y aura pas de problèmes majeurs de pollution par la suite. Alors certes les bureaux d'études jouent la prudence, mais c'est aussi ce que nous leur avons demandé, parce que ce sont des déchets, il y a des cours d'eau à côté et il serait plus que regrettable de les polluer.

**La Présidente** : Tout autre sujet, je vous en avais déjà parlé, nos voisins bigourdans de la Communauté de communes d'Adour-Madiran ont exprimé leur vif intérêt à rejoindre Valor Béarn le plus rapidement possible.

Lors d'une prochaine réunion, avant l'été, je vous proposerai que nous débattions de cette adhésion. Nous discuterons des conditions qui encadreront cette intégration, afin que cela soit bénéfique pour toutes les parties impliquées. Je compte sur votre participation active et votre présence afin d'examiner attentivement cette nouvelle ouverture de notre Syndicat, une ouverture normale puisque cette Communauté de communes compte de nombreuses communes du Béarn.

Pour conclure cette introduction, faisons un rapide retour sur notre récente cérémonie des vœux qui s'est déroulée en janvier au Foirail, un événement sous un format un peu inédit cette année, et c'est avec un quartet de cordes de l'orchestre de Pau Pays de Béarn que nous avons célébré cette nouvelle année.

J'en suis heureuse car nos agents étaient vraiment ravis de cet événement et de cette découverte. Leur enthousiasme et leur participation ont ajouté une dimension spéciale à cette journée.

Et comme l'an dernier, l'invitation au match de la Section Paloise a été un autre moment fort. Cette expérience sportive a été très appréciée et a permis à nos équipes de se retrouver dans un cadre convivial en dehors du travail, avec de nombreux élus.

L'engagement et la satisfaction de nos agents sont essentiels ; années après années, je suis heureuse de constater que ces événements contribuent à renforcer la cohésion et la motivation.

## **0 - PV du Comité syndical du 18 octobre 2024**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **1 – Protection Sociale Complémentaire**

M. Martin fait lecture du projet de délibération.  
Le Comité syndical prend acte des rapports annuels.

### **2 – Création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité**

M. Martin fait lecture du projet de délibération.  
Le projet de délibération est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

### **3 – Création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité**

M. Martin fait lecture du projet de délibération.  
Le projet de délibération est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

### **4 – Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement**

M. Martin fait lecture du projet de délibération.  
Le projet de délibération est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

### **5 – Taux de promotion – avancement de grade**

M. Martin fait lecture du projet de délibération.  
Le Comité syndical prend acte.

### **6 – Création de postes – Modification du tableau des effectifs**

M. Martin fait lecture du projet de délibération.

**La Présidente** : Il est toujours agréable de constater que les personnels progressent dans leurs carrières, peu importe la filière, technique ou administrative.

Le projet de délibération est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

## **7 – Gestion des dossiers d’allocations de retour à l’emploi (ARE)**

M. Martin fait lecture du projet de délibération.  
Le projet de délibération est mis aux voix et est adopté à l’unanimité.

## **8 – Plan de financement travaux d’optimisation**

M. Cuyaubé fait lecture du projet de délibération.

**La Présidente** : C’est un investissement important que l’on pourra présenter à la faveur d’un autre Comité syndical. Il me semble que vous êtes tous venus visiter le Centre de tri, vous verrez par la suite que ces nouveaux process le rendront encore plus performant et encore plus attractif.

Le projet de délibération est mis aux voix et est adopté à l’unanimité.

## **9 – Rapport sur les Orientations Budgétaires**

M. Cuyaubé fait lecture du projet de délibération.

**M. Calderoni** : Je pense que nous sommes tous d’accord pour dire qu’il y a une très bonne gestion des Finances au sein du Syndicat.

**La Présidente** : C’est une gestion rigoureuse qui nous permet d’atteindre ces résultats.

Le projet de délibération est mis aux voix et est adopté à l’unanimité.

**La Présidente** : Avant de lever cette séance, je voudrais partager avec vous une petite anecdote qui est en rapport avec nos actions de communication.

Comme vous le savez, nous avons produit un guide du tri pour un Béarn plus propre, ce petit fascicule orange que nous avons promu dans la presse à la fin de l’année dernière, ainsi que dans toutes les communes et disponible sur internet.

Aujourd’hui, j’ai été contactée par notre agence de communication qui m’a fait part de la demande de la Communauté de communes de la Vallée d’Ossau de produire ce guide afin de le distribuer sur leur territoire.

C’est un souhait du Président, M. Jean-Paul Casaubon, qui trouve ce livret particulièrement bien réalisé et pédagogique.

Evidemment, cela est la propriété intellectuelle de Valor Béarn et il était tout à fait normal qu’il nous demande notre accord ; j’ai naturellement répondu par l’affirmative, en demandant simplement que notre logo reste bien visible et en rajoutant en page 1 un petit corner qui précise que c’est un « spécial Vallée d’Ossau ». Pour le reste, l’éditorial qui est signé par moi-même, ne sera pas remanié, mais Jean-Paul Casaubon va le co-signer.

J’ai donc le plaisir de vous dire que nous faisons des choses qui sont remarquées, qui plaisent à nos propres adhérents au point de vouloir continuer à les développer. Cela ne peut être que bon pour l’avenir. Plus ces choses se partagent, mieux cela sera.

**M. Casabonne** : Cela pourrait même donner des idées à d'autres.

**M. Barban** : C'est tout à fait juste Madame la Présidente, nous avons tout intérêt à partager ce genre d'actions.

**La Présidente** : Je vous remercie tous, nous nous reverrons pour le vote du Budget le 3 avril.

L'ordre du jour est épuisé.  
La Présidente lève la séance à 19h21.



\*  
\*\*

